

OPENDATALocale

PREFIGURATION ET EXPERIMENTATION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES A L'OUVERTURE DES DONNEES PUBLIQUES

Préambule

La loi République Numérique faisant désormais obligation aux collectivités de plus de 3500 habitants de publier leurs données en opendata, le Secrétariat d'Etat au Numérique et le Secrétariat d'Etat aux Collectivités Locales, en relation avec la mission Etalab du SGMAP, mettent en oeuvre des dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques. Dans la continuité des recommandations remises au gouvernement en octobre 2016, l'Etat a missionné l'association Opendatafrance pour la préfiguration des dispositifs d'accompagnement et leurs expérimentations dans huit territoires-pilotes durant l'année 2017. La capitalisation de cette expérimentation permettra un déploiement généralisé des dispositifs au niveau national.

Objectifs du projet

Le passage d'une centaine de collectivités ayant ouvert leurs données à près de 3800 communes de plus de 3500 habitants constitue un enjeu territorial important et un changement d'échelle qu'il est nécessaire d'accompagner. Les collectivités de petite ou moyenne taille ont besoin d'un soutien technique, pédagogique et organisationnel pour transformer une contrainte juridique en une opportunité majeure dans la modernisation de leur administration et des relations avec leurs citoyens et entreprises. Conscient que ces collectivités ne possèdent pas toujours les moyens humains, techniques ou financiers pour aborder dans de bonnes conditions l'ouverture de leurs données publiques, des outils et des supports sont mis en oeuvre et déployés par différents niveaux d'administrations publiques pour faciliter la tâche des collectivités. Ces dispositifs permettent de garantir un certain niveau de cohérence dans les jeux de données publiées : généralisation d'un socle commun de données, outillage pour la

production de données normalisées, guide de bonnes pratiques et d'organisation, centre de ressources mutualisées, réseau de support de niveau régional et national.

L'accompagnement des collectivités s'adresse à tous les acteurs publics : élus, directeurs, chefs de projet, animateurs, contributeurs et réutilisateurs. L'ensemble des strates administratives, de l'état aux agglomérations en passant par les régions et les départements, sont associées au support des communes pour leur projet d'ouverture de données. Une place importante sera donnée à la réutilisation des données et à la médiation avec les administrés.

Pour valider les outils et méthodes mis à disposition des communes, une phase d'expérimentation permet d'observer les besoins au plus près des acteurs locaux, de concevoir et de tester les dispositifs produits et d'adapter les ressources en conséquence.

Les acteurs du projet

Le projet est suivi par Etalab au sein du SGMAP. Il est piloté par Opendatafrance qui s'appuie sur des partenaires publics et privés, notamment les acteurs territoriaux impliqués dans l'expérimentation : régions, départements, syndicats mixtes, EPCI (métropoles / agglomérations). Huit territoires sont identifiés en début de projet à l'issue d'un appel à candidature ouvert.

Des acteurs privés sont associés aux travaux pour tester et qualifier les outils de production et de publications des données ouvertes : éditeurs de logiciels métiers pour les collectivités, organismes de formation et de conseil. Des institutions indépendantes participent aussi au projet. Il s'agit principalement des associations d'élus pour le relais avec les représentants politiques, d'associations citoyennes portant des projets d'animation (éducation et appropriation des données) ou de commissions nationales comme la CNIL et la CADA pour la qualification du socle commun de données.

Le planning

Les travaux préparatoires démarrent dès le mois de novembre 2016, les expérimentations commencent en janvier 2017, avec une restitution finale en décembre 2017.

Deux points intermédiaires d'avancement, ouverts et publics (avril et septembre) permettent de partager les productions, les retours d'expérience, les méthodes de fonctionnement.

Le contenu du projet

Spécification du socle commun de données locales.

Il s'agit de définir les données que les collectivités devraient publier en priorité (on rappelle que la loi dispose que toutes les données non protégées doivent être publiées), en raison de leur utilité pour l'efficacité des services publics et de leur intérêt pour

une plus grande transparence de l'action publique. L'élaboration d'un socle commun de données permet de favoriser un référentiel commun au niveau national, c'est à dire un jeu minimum de données de même nature publié dans tous les territoires, quelque soit la taille de la collectivité. Associé à la définition des données minimales, un format commun de publication sera spécifié et proposé. Il favorisera l'interopérabilité et la réutilisation des données.

Outillage pour une production simplifiée et normalisée

Des outillages sont élaborés pour faciliter la production des données du socle commun : extraction des bases nationales ou locales et normalisation.

Production d'un référentiel pédagogique national

Un référentiel pédagogique adapté à la formation de l'ensemble des acteurs impliqués dans un projet opendata est produit et il est mis à disposition des collectivités et des organismes de formation. Il est publié en opensource.

Cette production centralisée vise à :

- Etablir un discours commun sur deux bases essentielles : la constitution du socle commun national de données et les ressources disponibles au niveau national (cohérence et capitalisation) ;
- Mutualiser au niveau national la production de tels contenus (réduction de coûts) ;
- S'assurer que tous les aspects de la mise en œuvre d'un projet opendata sont bien couverts par une offre de formation.

Labellisation des organismes de formation

Les formations opendata auprès des collectivités territoriales sont assurées par les organismes de formation déjà présents et actifs sur le territoire, publics ou privés.

Une formation des organismes de formation, assurée par Opendatafrance, permet de transmettre :

- Les ressources disponibles (outillages) ;
- Les principes structurants du déploiement de l'opendata au niveau national : le socle commun de données et leur normalisation, les outillages disponibles;
- Les ressources mutualisées : documentations, support pédagogiques disponibles, guides et référentiels, bonnes pratiques ;
- Le réseau de support local et national.

Les organismes ayant suivi cette formation bénéficient d'une labellisation de l'Etat.

Expérimentation territoriales et adaptation des dispositifs

Les dispositifs d'accompagnements sont expérimentés durant l'année 2017 dans huit territoires-pilotes. Les acteurs territoriaux de rang régional, département ou intercommunal de ces territoires accompagnent les petites et moyennes communes dans leur démarche d'ouverture des données et s'appuient sur les dispositifs

techniques et pédagogiques mis à leur disposition. Ils bénéficient du support méthodologique d'Opendatafrance.

Cette période permet d'observer et de capitaliser les meilleures pratiques d'accompagnement des collectivités pour l'ouverture des données publiques, pour l'animation et la réutilisation. Elle permet de tester et d'améliorer les dispositifs techniques et pédagogiques produits.

Toutes les collectivités intéressées par cette phase d'expérimentation peuvent suivre les avancées du projet, questionner le réseau des territoires-pilotes et contribuer à son déroulement.

Capitalisation et Partage

Les éléments produits et les retours d'expérience des sites-pilotes sont capitalisés et synthétisés en vue de la préparation d'un déploiement généralisé de l'opendata en France. L'ensemble des documents, outils et méthodes sont mis à disposition de l'Etat, des collectivités territoriales et publiés sur un site internet en opensource.

Opendatafrance met en place les bases d'un observatoire de l'« opendata locale » qui peut être intégré dans un dispositif plus général de suivi de la modernisation de l'action publique porté par le SGMAP.

La gouvernance

Le projet est suivi par le SGMAP (Etalab) en relation avec le secrétariat d'état au Numérique et celui des Collectivités Locales.

Un comité de pilotage rassemble les partenaires associés, l'Etat et l'Instance Nationale Partenariale qui réunit les différentes associations d'élus.

L'avancement du projet donne lieu à des restitutions publiques régulières.

L'accès aux ressources et au réseau d'expérimentation est possible à toutes les collectivités intéressées par l'opendata, même si elles ne font pas partie des territoires-pilotes.

Documents de référence

Sur le site www.opendatafrance.net :

- Le rapport d'Opendatafrance sur les dispositifs d'accompagnement.
- Le cadrage du projet OpendataLocale

Sur le site www.data.gouv.fr